

FORMATION ORIENTATION

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALEUR DU MÉTIER

Le contexte régional

- Baisse des effectifs en FIS donnant la capacité à l'installation (moins 15%).
- Baisse des stagiaires en formation continue pour adultes (moins 30%).
- Nette augmentation des effectifs en formation par apprentissage donnant accès à la capacité professionnelle.
- Diplôme agricole en FIS ne prépare pas suffisamment les jeunes à s'installer sur les aspects socio-économiques, l'autonomie décisionnelle, et les obligations administratives.
- Part de nouveaux installés NIMA et HCF en hausse constante, souvent plus âgés et dans une démarche de reconversion professionnelle qui se caractérise par :
 - un haut niveau d'étude (compétences en communication, gestion d'entreprise) mais peu de connaissances techniques ;
 - une disponibilité limitée pour se former (vie de famille, besoin de générer un revenu).

Nos objectifs

- Augmenter les effectifs et la diversité des profils (NIMA) en formation initiale et apprentissage.
- Augmenter les effectifs en formation continue et permettre à tous les candidats potentiels d'être formés et informés, financés et couverts.
- Former les futurs paysans à l'agriculture de demain, une agriculture résiliente, économe en ressources, diversifiée et engagée dans des circuits d'approvisionnement locaux.

Nos propositions : 3 leviers pour renforcer l'attractivité et la valeur du métier

1-Valoriser le métier de paysan et démontrer l'enjeu crucial que représente l'alimentation : ■ introduire l'éducation à l'alimentation dans le cursus général (comme l'éducation civique) ; ■ créer plus de liens entre enseignements général et agricole (BTS agri prépare aux écoles véto) ; ■ présence renforcée dans les circuits d'orientation.	2- Faire évoluer les contenus de la formation agricole pour : ■ adapter les enseignements aux enjeux actuels (changement climatique et résilience des fermes) sans tomber dans les mirages du tout robotique-numérique-génétique ; ■ faire évoluer la pédagogie pour favoriser transversalité, expérimentation, autonomie ; ■ en formation initiale, intégrer plus d'éléments sur l'économie de la ferme et mieux armer les jeunes au niveau administratif.	3- Faciliter l'accès à la formation continue agricole et adapter les modalités de cette formation aux profils actuels : ■ fluidifier les mouvements d'un secteur professionnel à un autre ; n développer des parcours plus courts et plus diversifiés en terme de modalités pédagogiques que le BPREA ; ■ améliorer la prise en charge de la formation professionnelle pour adultes ; ■ individualiser et moduler l'acquisition des compétences et de la capacité professionnelle agricole.
---	--	--

INSTALLATION TRANSMISSION

SÉCURISER LE FONCIER AGRICOLE POUR INSTALLER ET TRANSMETTRE LES FERMES

Le contexte régional

► Mouvement de concentration des exploitations :

- .Baisse continue du nombre d'exploitations (-18% en 10 ans)
- .Augmentation de la taille moyenne des fermes (28 ha à 35ha)
- .Faible application du contrôle des structures dans les départements

► Non-renouvellement des générations agricoles :

- .Moyenne d'âge élevée des exploitants agricoles (32 % ont + 60 ans)
- .Faible taux de renouvellement des départs à la retraite (30 % des + 60 ans n'ont pas de repreneur connu soit 1730 exploitations).

► Capitalisation des terres agricoles :

- .Accélération des transactions au profit de sociétés agricoles détenues par des groupes financiers.
- .Multiplication des centrales photovoltaïques au sol
- .Mise en œuvre des marchés carbone et biodiversité menaçant, à terme, les surfaces pastorales.

Nos objectifs

- Augmenter le nombre de fermes.
- Améliorer le taux de transmission des fermes
- Diversifier les fermes pour une meilleure autonomie alimentaire à l'échelle des territoires.
- Mettre fin aux agrandissements excessifs et à la capitalisation des terres agricoles

Nos propositions : 3 leviers pour sécuriser le foncier afin d'installer et transmettre des fermes

1-Préserver la vocation alimentaire des terres agricoles :

- Interdire, sur ces terres, l'installation de panneaux PV à des fins commerciales ainsi que les opérations de compensation / séquestration du carbone.

2- Répartir plutôt qu'agrandir, par deux leviers :

- Plafonner les aides PAC à la surface pour éviter la chasse aux primes
- Renforcer les outils de régulation au profit de la création et de la transmission des fermes : abaisser le seuil de contrôle des structures et veiller à son application, interdire les agrandissements excessifs, diviser et restructurer les exploitations qui dépassent ce seuil, encadrer les montages sociétaires. A terme : sortir le foncier et l'habitat agricoles du marché.

3- Encourager toutes les formes d'accès au foncier

- telles que : garanties de fermage, portage, conventions de mise à disposition, associations foncières pastorales, SCOP agricoles.
- et sécuriser la vocation agricole des bâtis d'exploitation.**

TRANSITION AGRICOLE

Le contexte régional

- Sécheresse et diminution de la ressource en eau, pluviale, nappes et zone sécurisée (20% SAU).
- 3700 tonnes de produits phytosanitaires vendues en PACA 2020 (incluant UAB), dont 60 % pour le biocontrôle.
- Importance des émissions de GES importées par l'alimentation (importation, transport, gaspillage)
- Diminution des surfaces d'intérêt écologique

Nos objectifs

- Réduire la consommation d'énergie dans la production, le transport, la transformation, la commercialisation.
- Préserver les ressources (eau et foncier) en quantité et qualité.
- Améliorer la résilience des fermes face à l'accélération des aléas climatiques, les accompagner dans une démarche de sobriété énergétique et d'autonomie.

Nos propositions :

1) Anticiper les conséquences des sécheresses et accompagner les pratiques qui préservent la ressource en qualité et quantité , à travers les contrats de transition, les MAEC et les PAT : petites retenues de stockage d'eau, techniques d'irrigation plus économes, pratiques culturales favorisant la rétention de l'eau dans les sols, variétés adaptées, diversification des productions sur chaque ferme, stratégies économiques de résilience.	2) Partager l'eau : prioriser les usages en faveur des productions nourricières et des circuits locaux, plafonner les volumes des prélèvements et favoriser les modes de gestion collective de l'irrigation (réengagement de l'État auprès des ASA).	3) Conditionner l'obtention des aides publiques à l'installation sur des projets agroécologiques , visant : la diversification et l'autonomie des fermes, la polyculture élevage, la remise à l'herbe des animaux et le maintien des prairies permanentes, la réintroduction et l'entretien d'infrastructures agroécologiques sur les fermes.
4) Accompagner le changement de pratiques pour sortir de la dépendance aux produits phytosanitaires : soutien fort à l'agriculture biologique (et non HVE) et protection économique face aux produits importés.	5) Favoriser la relocalisation des filières en soutenant la création d'outils collectifs : abattoirs mobiles, légumeries, fabriques d'aliment pour volailles, ateliers d'engraissement de chevreux, etc	

Avec le levier PAC - Une PAC qui se régionalise, c'est une PAC qui tient compte du climat régional, de la terre, du sol, des conditions climatiques, des ressources en eaux, etc.

- Pas d'aide pour les cultures gourmandes en eau.
- Pas possible d'imposer des règles sur l'herbe, ainsi que des taux de chargements UGB à l'ha dans les régions méditerranéennes.
- Accorder d'office l'ICHN pour les élevages en système pastoral car l'autonomie fourragère devient compliquée.
- Permettre l'obtention de DPB sur des parcelles arborées (agroforesterie, parcours ...)
- MAEC plus exigeantes et activables sur tous les territoires.